



Vidéoprotection des installations du Grand Belfort communauté d'agglomération – protection des données

Les installations du Grand Belfort communauté d'agglomération sont placées sous vidéoprotection pour assurer la sécurité des personnes et des biens et constater des infractions, selon les dispositions des articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les images sont conservées pendant une durée de 30 jours et peuvent être visionnées par le personnel habilité et par les forces de l'ordre.

Pour plus d'informations sur la vidéoprotection des installations du Grand Belfort communauté d'agglomération et **pour exercer vos droits Informatique et libertés sur vos données personnelles** (accès, rectification, effacement) veuillez vous adresser à :

DPO (Délégué à la Protection des Données)

- Place d'Armes – 90 020 Belfort cedex
- 03.84.54.24.24
- dpo@grandbelfort.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL sur cnil.fr/plaintes et signaler toute anomalie au préfet du département du Territoire de Belfort ainsi qu'à la commission départementale de vidéoprotection.